

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 27 Juin 2023 à 20h30

A la salle des fêtes de Doix



Date de convocation : 20 Juin 2023

PRÉSENTS : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, VINET Monique, CHARRIER Pascal, SAGOT Judith, BERLAND Benoît, CHOLLET Corinne, BAUDOUIN Annick, BRETON Patricia, BIROT Serge, CLAUDE Georges, FROMAGET Christine, MELLANGER Gaëlle, SOUCHARD David, PICORON Etienne.

EXCUSÉS : COURSEAU Hélène, PELLETIER Nadège, DEME Isabelle, BERLAND Guillaume, BRUNET Xavier, THIBAUD Florian.

Secrétaire de séance : MELLANGER Gaëlle

~~~~~  
**Président de séance** : PAGEAUD Lionel, Maire de Doix les Fontaines.

**Secrétaire de séance** : PELLETIER Nadège

~~~~~  
Le quorum pour valablement délibérer est de 12. Nombre de conseillers présents : 15.

Ordre du jour de la séance du 27 Juin 2023 :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2) Approbation du procès-verbal du 16 Mai 2023.
- 3) Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire.
- 4) Tarif des produits proposés au dépôt de pain à compter du 1^{er} Juin 2023.
- 5) Proposition Assurance dommages pour la construction du pôle d'échanges à vocation commerciale et culturelle.
- 6) Transport scolaire - Convention de délégation de compétences avec la Région.
- 7) Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activités.
- 8) Aménagement de la Rue de la Barque - Lot 2 VRD - Avenant n°1 au marché de travaux.
- 9) Convention relative aux aménagements de sécurité sur la RD 20.
- 10) Groupement de commandes Prévention Sécurité.
- 11) Remboursement d'une famille pour le transport scolaire du RPI Public Doix les Fontaines/Montreuil pour l'année scolaire 2022-2023.
- 12) Lotissement Les Portes du Marais : dénomination des rues et numérotation des lots.
- 13) Questions diverses.

Décisions prises dans la séance du 27 Juin 2023 :

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 Mai 2023.
2. PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ces délégations.
3. DECIDE à l'unanimité, de fixer les tarifs des produits qui y seront proposés à compter du 1^{er} Juin 2023, comme suit :
 - Baguette longue = 1,00 €
 - Baguette St Michel = 1,20 €
 - Baguette Mélusine = 1,20 €
 - Pain long = 1,40 €
 - Boule farinée tranchée = 1,70 €
 - Pain complet Bio tranché = 2,10 €
 - Croissant au beurre = 1,20 €
 - Pain au chocolat = 1,20 €
4. DECIDE de prendre une assurance dommages ouvrage pour 10 489 € pour la construction du pôle d'échanges à caractère commercial et culturel.
5. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de délégation de compétences à intervenir avec la Région et qui définit l'ensemble des compétences déléguées par la Région à notre commune en tant qu'organisateur secondaire et les conditions d'exercice de cette délégation.
6. DECIDE, à l'unanimité, de créer un emploi en accroissement temporaire d'activité pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux et pour le restaurant scolaire du 30 août 2023 au 31 juillet 2024, sur le grade d'adjoint technique et pour 35h00 par semaine maximum, Indice de rémunération 361.
7. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise EIFFAGE d'un montant de - 5 000 € dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de la Barque.
8. AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention à intervenir avec le Département de la Vendée concernant les aménagements de sécurité réalisés Rue de la Barque.
9. DECIDE d'adhérer au groupement de commandes Prévention-Sécurité à bons de commande, d'une durée de quatre ans, à intervenir entre la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, la commune de Fontenay-le-Comte et plusieurs communes membres de la CCPFV, pour les lots suivants :
 - Lot n°1 : Vérifications réglementaires en exploitation des installations électriques et des éclairages de sécurité, dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) du 1^{er} et 2^{ème} groupe ainsi que les établissements soumis au Code du Travail - bâtiments municipaux et communautaires ;
 - Lot n°2 : Analyses des réseaux d'eau chaude sanitaire concernant le risque légionelles ;
 - Lot n°3 : Maintenance et fourniture de défibrillateurs ;

Lot n°4 : Vérification et entretien des horloges, cloches et paratonnerres des églises (et autres bâtiments) :

Lot n°5 : Vérification, entretien et fournitures d'extincteurs, désenfumage, RIA et alarme

Lot n°6 : Contrôle des aires de jeux et équipements sportifs

Lot n°7 : Maintenance et réparation des aires de jeux

10. DECIDE de rembourser le transport scolaire à hauteur de 70% des 55 € soit 38,50 €/enfant à une famille dont l'enfant fréquente le RPI public Doix lès Fontaines-Montreuil.

11. ADOPTE les dénominations suivantes des rues du nouveau lotissement « Les Portes du Marais » :

- Prolonger la rue communale dénommée : Chemin de la Croix Verte sur une longueur de 105 ml
- Dénommer la nouvelle rue desservant les parcelles : Rue des Roseaux

QUESTIONS DIVERSES :

- Soirée Vendée Terre de Jeux J-385 : le Vendredi 7 juillet à la salle des 4 Vents
- Activité Piscine Eté 2023
- 14 Juillet
- DLF Info
- Divers points d'étape des commissions et date des prochaines réunions.
- Prochain Conseil Municipal
 - o 18 juillet 2023 à 20h30
 - o 12 septembre 2023 à 20h30
 - o 17 octobre 2023 à 20h30
 - o 21 novembre 2023 à 20h30
 - o 12 décembre 2023 à 20h30

La séance a été levée à 22h30.

Le secrétaire de séance
Gaëlle MELLANGER



Fait à Doix lès Fontaines, le 30 Juin 2023
Le Maire,
Lionel PAGEAUD

